

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Eau publique du Grand Lyon :
la Chambre régionale des comptes valide la reprise rigoureuse en
régie publique**

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes vient de publier son rapport d'observations définitives suite au contrôle des comptes et de la gestion d'Eau publique du Grand Lyon. Il dresse des constats positifs du passage en régie par la Métropole de Lyon et des missions qu'elle assure.

La production et la distribution de l'eau potable sur le territoire métropolitain, qui faisaient l'objet d'une délégation de service public (DSP), ont été reprises en gestion publique au 1^{er} janvier 2023 par la Métropole de Lyon. Dans le cadre de son programme de travail, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au **contrôle de la gestion de la reprise en régie par Eau publique du Grand Lyon**. Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre d'une enquête nationale commune à la Cour et aux Chambres régionales des comptes, relative à la délégation de gestion par les collectivités locales.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes souligne de nombreux points positifs suite au passage en régie, notamment :

- Malgré son ampleur, le projet de bascule en régie au 1er janvier 2023 a été mené à bien sans impact pour les usagers ;
- Eau publique du Grand Lyon a réussi, grâce à des négociations précoces avec les organisations syndicales, à reprendre l'essentiel du personnel d'Eau du Grand-Lyon, filiale de Véolia;
- La régie reprend et renforce les objectifs de qualité de la relation usagers. Elle a engagé l'internalisation de la plateforme d'appel, le développement de l'information et une nouvelle interface avec les usagers.
- Les usagers sont associés à la gouvernance en leur réservant quatre sièges au conseil d'administration et par la création de l'Assemblée des usagers l'eau qui est un espace de concertation autour des enjeux stratégiques liés à l'eau;
- Etc.

« Nous prenons acte et nous nous félicitons des nombreux constats positifs que dresse la Chambre régionale des comptes dans ce rapport. Ils attestent des conditions satisfaisantes et rigoureuses dans lesquelles la reprise en régie publique a pu être réalisée », commente Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.

« La reprise en régie a été guidée par la volonté de maîtriser un service public d'importance vitale pour les années à venir sans dépendre du secteur privé. L'ensemble des politiques publiques liées à l'eau potable sont regroupées sous maîtrise d'ouvrage publique afin d'assurer une meilleure

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96

cohérence et en concertation avec les usagers qui sont associés aux grandes décisions prises par la régie, comme la nouvelle tarification solidaire et environnementale de l'eau. », ajoute Anne Groperrin, Vice-Présidente au cycle de l'eau et présidente de la Régie